Nous, personnels de l'Inspé de l'académie de Lille Hauts de France réuni·es ce jeudi 15 octobre 2026, exprimons notre plus vif soutien aux mobilisations lycéennes et étudiantes en cours.

Nous partageons l'ensemble de leurs revendications pour des conditions d'éducation justes, dignes et égalitaires. En tant que personnels intervenant auprès de (futur·es) enseignant·es et conseiller·es principaux·ales d'éducation, nous sommes particulièrement inquiet·es de la dégradation continue du service public d'éducation dans son ensemble, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, liée à un manque de moyens et aux réformes à répétition que subissent les élèves, les enseignant·es et leurs formateur·ices.

Nous dénonçons fermement la répression et les violences dont les mobilisations font l'objet.

Nous rappelons que l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur a le droit de se mobiliser dans le cadre de ses fonctions, et que le "devoir de réserve" ne s'applique pas aux personnels enseignants du supérieur, quel que soit leur statut. Nous tenons aussi à affirmer notre soutien à nos étudiant·es, nombreux·euses à préparer des concours de la fonction publique ou à être stagiaires ou alternant·es, et qui ne se sentent pas toujours autorisé·es à prendre position dans ce contexte. Elles et ils ont le droit de se mobiliser mais nous comprenons que leur situation puisse ́les en empêcher. Dans un contexte de fausse information concernant les devoirs "de réserve" et de neutralité, nous rappelons le cadre juridique relatif à l'expression des agents publics : https://nosservicespublics.fr/guide_devoir_reserve
(Ce guide a été réalisé par un collectif de magistrat·es administratif·ves, juristes, avocat·es, syndicalistes, militant·es et agents publics de tous horizons)

Nous dénonçons les fermetures administratives à géométrie variable des sites universitaires, particulièrement pesante et inégalitaire dans un institut multi-sites comme le nôtre. Nous réclamons la réouverture des espaces de vie pour les étudiant·es et les personnels, en particulier les services de restauration, les bibliothèques et les espaces associatifs et de sociabilité.

Concernant la continuité pédagogique, nous refusons de nous résigner au passage systématique au distanciel, dont on connaît les effets inégalitaires et délétères sur la santé des étudiant·es et des personnels, et leur inefficacité pour les apprentissages. Nous rappelons la liberté pédagogique dont bénéficient tous·tes les formateur·ices de l'Inspé qui peuvent choisir de ne pas assurer leurs cours en distanciel et pour qui le service est réputé fait, la fermeture administrative n'étant pas de leur fait. Nous dénonçons la demande qui nous est faite de contrôler l'assiduité des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires-stagiaires qui est incompatible avec la pluralité des modalités de passage en distanciel.

Le mouvement social et les fermetures des lycées et des universités peut générer une inquiétude légitime chez les étudiant·es concernant la validation de leur année ou de leur stage. Nous appelons les collègues responsables de formation à tenir compte de ce contexte particulier et à ne pas faire porter les évaluations sur la période de mouvement social. Nous nous engageons à faire remonter cette préoccupation auprès du rectorat afin que les inspections puissent prendre en compte ces conditions.

Nous encourageons les personnels et étudiant·es de chaque site de notre Inspé à se réunir pour échanger sur le mouvement social en cours. Si certain·es personnels ou étudiant·es souhaitent rejoindre le collectif de personnels mobilisé·es, vous pouvez nous contacter sur mobilisation.inspelille@protonmail.com

Nous rappelons la prochaine date nationale de mobilisation ce samedi 17 octobre.